



DECISION N° 2024 - 26

Accord cadre à bons de commande multi-attributaires relatif à des prestations de géomètres (prestations foncières, topographiques, bathymétriques, de relevés de bâtiments et d'ouvrages, de détection de réseaux et piquetages et de photogrammétrie, LIDAR).

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

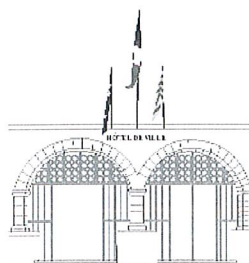
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, il convient de conclure un accord cadre à bons de commande multi-attributaires relatif à des prestations de géomètres (prestations foncières, topographiques, bathymétriques, de relevés de bâtiments et d'ouvrages, de détection de réseaux et piquetages et de photogrammétrie, LIDAR).

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les moyens à mettre en œuvre, ce marché sera dit à bons de commande avec maximum, et passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Chaque lot de l'accord-cadre sera multi-attributaires. Le nombre d'opérateurs susceptibles d'être retenus est de maximum 3 sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres et selon le classement des offres.

Toutes les demandes d'intervention seront effectuées, par courriel, auprès du titulaire classé en 1ère position à l'issue de la procédure de passation de



l'accord-cadre. Si le titulaire classé n°1 est indisponible dans les délais indiqués au CCAP (48 h ou deux jours ouvrés), l'acheteur contactera par mail le titulaire classé n°2, si celui-ci est indisponible dans les délais impartis, l'acheteur contactera le titulaire classé n°3.

Le présent accord-cadre comporte les 5 lots suivants :

-Lot n°1 : Prestations foncières

- Estimation annuelle du marché : 20 000 € HT
- Montant maximum annuel : 40 000 € HT
- Estimation du Détail Quantitatif Estimatif : 20 820 € HT

-Lot n°2: Topographie, bathymétrie, implantation

- Estimation annuelle du marché : 90 000 € HT
- Montant maximum annuel : 180 000 € HT
- Estimation du Détail Quantitatif Estimatif : 89 942 € HT

-Lot n°3 : Relevés de bâtiments et d'ouvrages d'art

- Estimation annuelle du marché : 52 000 € HT
- Montant maximum annuel : 100 000 € HT
- Estimation du Détail Quantitatif Estimatif : 53 832,60 € HT

-Lot n°4 : Géodétection de réseau, piquetage, marquage

- Estimation annuelle du marché : 207 000 € HT
- Montant maximum annuel : 400 000 € HT
- Estimation du Détail Quantitatif Estimatif : 211 263,60 € HT

-Lot n°5 : Photogrammétrie-LIDAR

- Estimation annuelle du marché : 10 000 € HT
- Montant maximum annuel : 20 000 € HT
- Estimation du Détail Quantitatif Estimatif : 9 846 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat.

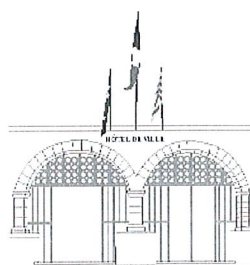
Le marché est reconductible, au plus tôt à compter de la date à laquelle le montant maximum sera atteint, ou au plus tard, au terme d'un délai d'un an à compter de sa date de notification ou sa reconduction.

Il est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au JOUE, au BOAMP et au site internet de la ville le 27 juin 2023, publié le 29 juin 2023 au BOAMP et sur le site de la Ville et le 30 juin 2023 au JOUE.

Cet avis fixait la date limite de remise des offres au 1^{er} septembre 2023 à 12h00 dernier délai.

Treize offres ont été réceptionnées dans les délais.



Les candidatures étant conformes administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse de leurs offres.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Pour tous les lots :

L'offre de la SELARL GE INFRA a été déclarée irrégulière. En effet, elle a été interrogée, dans le cadre d'une suspicion d'offre anormalement basse, afin de justifier les prix proposés dans son offre, conformément aux articles L2152-6 et R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique. Sa réponse n'ayant été que succincte, elle n'a pas permis d'établir le caractère économiquement viable de son offre.

Au terme de la procédure et lors de sa réunion du 08 novembre 2023, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les accords-cadres aux candidats présentant les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées, présentées par :

Lot 1 :

1-DGEMA SELAS DE GEOMETRES EXPERTS, 134 Rue de Font Caudé, 34080 Montpellier, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 14 985 € HT.

2-SELARL AGT, 940 avenue Eole, Technosud II, 66100 Perpignan, dont le siège social est situé, 74, Avenue du Général De Gaulle – BP 30031 – 66502 Prades Cedex, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 17 075€ HT.

3-Société GEOSAT, 3 avenue de l'Europe, 31400 Toulouse, dont le siège social est situé, 17 rue Thomas Edison 33600 Pessac, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 14 723 € HT.

Lot 2 :

1-DGEMA SELAS DE GEOMETRES EXPERTS, 134 Rue de Font Caudé, 34080 Montpellier, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 49 846 € HT.

2-Le groupement composé de GEOSAT/ SE2T ENGINEERING, 3 avenue de l'Europe, 31400 Toulouse, dont le siège social est situé, 17 rue Thomas Edison 33600 Pessac, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 49 489 € HT.

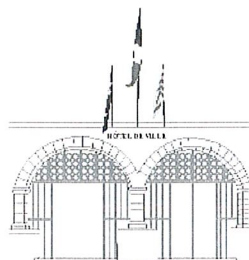
3-GEOFIT EXPERT, 305 rue John Mac Adam, 30900 NIMES, dont le siège social est situé, 1 Rte de Gachet, CS 90711, 44307 NANTES Cedex, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 52 468 € HT.

Lot 3 :

1-DGEMA SELAS DE GEOMETRES EXPERTS, 134 Rue de Font Caudé, 34080 Montpellier, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 30 996 € HT.

2-Le groupement composé de GEOSAT/ SE2T ENGINEERING, 3 avenue de l'Europe, 31400 Toulouse, dont le siège social est situé, 17 rue Thomas Edison 33600 Pessac, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 31 113 € HT.

3-SELARL GE INFRA, 55 Avenue Louis Breguet – bâtiment 6 – 31400 TOULOUSE, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 37 998 € HT.



Lot 4 :

1-Le groupement composé de GEOSAT/ SE2T ENGINEERING, 3 avenue de l'Europe, 31400 Toulouse , dont le siège social est situé, 17 rue Thomas Edison 33600 Pessac, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 43 102,24 € HT.

2-Le groupement composé de T.A.E.H, (mandataire)/Entreprise E.C.L, 25 rue des prairies, 66180 Villeneuve de la Raho, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 59 373,82 € HT.

3-Le groupement composé de ROUSSILLON TOPO INGENIERIE (Mandataire) /MB ETUDES/ZENITH/FABRE FRERES, 71 Route du Moulin d'Orles, 66000 Perpignan, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 62 726,32 € HT.

Lot 5 :

1-SELARL GEOPOLE GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES, 138 Rue Pierre Ciffre, 66000 PERPIGNAN, dont le siege social est situé, 13 Rue De Lourdes, 31300 TOULOUSE, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 26 695 € HT.

2-SELARL GE INFRA, 55 Avenue Louis Breguet, bâtiment 6, 31400 TOULOUSE, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 28 717 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

D'approuver l'accord cadre à bons de commande multi-attributaires relatif à des prestations de géomètres (prestations foncières, topographiques, bathymétriques, de relevés de bâtiments et d'ouvrages, de détection de réseaux et piquetages et de photogrammétrie, LIDAR), aux conditions principales définies ci-dessus.

ARTICLE 2 :

De signer les accords-cadres avec les entreprises suivantes :

Lot 1 :

1-DGEMA SELAS DE GEOMETRES EXPERTS, 134 Rue de Font Caudé, 34080 Montpellier.

2-SELARL AGT, 940 avenue Eole, Technosud II, 66100 Perpignan, dont le siège social est situé, 74, Avenue du Général De Gaulle, BP 30031, 66502 Prades Cedex.

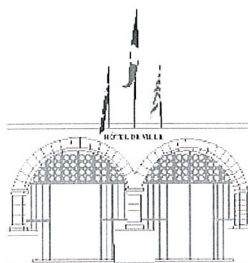
3-Société GEOSAT, 3 avenue de l'Europe, 31400 Toulouse, dont le siège social est situé, 17 rue Thomas Edison 33600 Pessac.

Lot 2 :

1-DGEMA SELAS DE GEOMETRES EXPERTS, 134 Rue de Font Caudé, 34080 Montpellier.

2-Le groupement composé de GEOSAT/ SE2T ENGINEERING, 3 avenue de l'Europe, 31400 Toulouse, dont le siège social est situé, 17 rue Thomas Edison 33600 Pessac.

3-GEOFIT EXPERT, 305 rue John Mac Adam, 30900 NIMES, dont le siège social est situé, 1 Rte de Gachet, CS 90711, 44307 NANTES Cedex.



Lot 3 :

1-DGEMA SELAS DE GEOMETRES EXPERTS, 134 Rue de Font Caudé, 34080 Montpellier.

2-Le groupement composé de GEOSAT/ SE2T ENGINEERING, 3 avenue de l'Europe, 31400 Toulouse, dont le siège social est situé, 17 rue Thomas Edison 33600 Pessac.

3-SELARL GE INFRA, 55 Avenue Louis Breguet, bâtiment 6, 31400 TOULOUSE.

Lot 4 :

1-Le groupement composé de GEOSAT/ SE2T ENGINEERING, 3 avenue de l'Europe, 31400 Toulouse, dont le siège social est situé, 17 rue Thomas Edison 33600 Pessac.

2-Le groupement composé de T.A.E.H, (mandataire)/Entreprise E.C.L, 25 rue des Prairies, 66180 Villeneuve de la Raho.

3-Le groupement composé de ROUSSILLON TOPO INGENIERIE (Mandataire) /MB ETUDES/ZENITH/FABRE FRERES, 71 Route du Moulin d'Orles, 66000 Perpignan.

Lot 5 :

1-SELARL GEOPOLE GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES, 138 Rue Pierre Ciffre, 66000 PERPIGNAN, dont le siège social est situé, 13 Rue De Lourdes, 31300 TOULOUSE.

2-SELARL GE INFRA, 55 Avenue Louis Breguet, bâtiment 6, 31400 TOULOUSE.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la commande publique, les candidats non retenus ont été informés par courriel via la plateforme AWS en date du 15 novembre 2023, du rejet de leurs offres.

Les attributaires ont été avisés par courriel via la plateforme AWS en date du 17 novembre 2023, que leurs offres ont été retenues.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le - 9 JAN. 2024

ID Télétransmission 066-216601369-20240109-182923-AU-21

Accusé reçu le : - 9 JAN. 2024

Affiché le : - 9 JAN. 2024

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

